

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

N° 20221215_11

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le neuf décembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

| | | | |
|--|-------|---|-----------------------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de convocation | Le 9 décembre 2022 |
| Nombre de présents | 25 | Date d'affichage | Du 19/12/2022 au 20/02/2023 |
| Nombre de pouvoirs | 4 | Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i> | M. Régis DUBUS |
| Suffrages exprimés | 29 | Rapporteur | M. le Maire |
| Nomenclature | 4.1.7 | Certifiée exécutoire | Le 19 décembre 2022 |

PRESENTS : M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre LAFFITTE, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Pascal BROCA, à Mme Sylvie BARTHELEMY ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. Stéphane JACQUOT.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu des mouvements de personnel et des nominations intervenus au cours de l'année 2022, le Conseil Municipal est invité à supprimer au 31/12/2022 différents postes du tableau des effectifs.

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,



CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 5 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE DE SUPPRIMER du tableau des effectifs communaux au 31 décembre 2022 :

- 1 poste d'adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)
- 1 poste de technicien territorial à temps complet (catégorie B)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Régis DUBUS.